



Charte de Protection du Risque Incendie de Forêt

Le 6/01/2025

Préambule

La sécurité et la protection de notre environnement sont des priorités. Cette charte vise à éradiquer le risque d'incendie provenant de nos propriétés, réduire la gravité des incendies de forêt à proximité de nos habitations et améliorer la défendabilité de notre quartier. Ainsi, ensemble, nous nous engageons par l'action pour protéger les personnes, les biens et l'environnement.

(A) Diagnostic de Vulnérabilité de Chaque Habitation

Nous nous engageons à réaliser un diagnostic de vulnérabilité pour chaque habitation, en prenant en compte les éléments suivants :

1. **Végétation** : Identifier et gérer la végétation alentour pour réduire les risques.
2. **Habitation** : Chacun évaluera la vulnérabilité de sa maison (cf. formulaire DDTM)
3. **Accès** : Vérifier l'accessibilité pour les services d'urgence.
4. **Propres moyens de défense contre l'incendie** : Évaluer les équipements et systèmes en place.

(B) Dispositions d'Ordre et d'Organisation sur Nos Terrains

Pour éviter les risques d'ignition et les phénomènes aggravants, nous nous engageons à respecter les dispositions suivantes:

1. **Obligations Légales de Débroussaillage** : Appliquer le débroussaillage sur 50 mètres autour de chaque habitation.
2. **Accès** : Faciliter un accès optimal aux pompiers.
3. **Stockage des Matériaux Combustibles** : Éloigner à plus de 10m le stockage des matériaux combustibles de l'habitation et veiller à ce qu'ils soient séparés les uns des autres.

(C) Acquisition et Installation d'Équipements Spécifiques de Lutte Contre le Feu

Nous nous engageons à acquérir et à installer des équipements pour lutter efficacement contre les incendies :

1. **Extincteurs** : Installer des extincteurs avec un contrat de maintenance.
2. **Réseau d'Eau** : Mettre en place un réseau d'eau similaire au RIA avec un diamètre utile de 19 mm.
3. **Battes à Feu ou Boules Extingtrices** : Disposer de battes à feu ou des boules extingtrices sur chaque propriété habitée.

(D) Tournées Environnementales et Système d'Alerte

Nous organiserons des tournées environnementales pour réduire les risques comprenant l'enlèvement des détritus à risque sur les accotements et dans les fossés :

1. **Tournées Mensuelles** : Effectuer des tournées mensuelles en saisons à risque modéré.
2. **Tournées Bimensuelles** : Effectuer des tournées bimensuelles en période de risque élevé.
3. **Systèmes et procédés d'alerte** : Mettre en place des moyens de communication efficaces en cas d'urgence.

Conclusion

En signant cette charte, nous affirmons notre engagement collectif à réduire les risques d'incendie de forêt et à protéger notre quartier en améliorant sa défendabilité. Ensemble, nous pouvons contribuer à la sécurité de nos foyers et de notre environnement.

Signature :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Association des Grands Vergers

Mail : agv.grandsvergers@gmail.com

Site Internet : <http://desgrandsvergers.e-monsite.com>